



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV131-1 - Transmission du patrimoine immobilier du particulier : aspects juridiques

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Tous professionnels de l'immobilier susceptibles de conseiller ses clients sur la transmission de ses biens immobiliers.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les règles fondamentales du droit des régimes matrimoniaux et du droit des successions
Connaître les techniques juridiques de transmission d'un patrimoine immobilier

Pré-requis

Aucun.

Programme

1 - INTRODUCTION

- Panorama législatif.
- Pourquoi est-il judicieux d'anticiper une succession ?

2 - LE CELIBATAIRE : REGLES DE CAPACITE JURIDIQUE ET INCAPACITES

- Le mineur.
- Le majeur frappé d'incapacité.

3 - LE COUPLE NON MARIE

- Le couple hors mariage.
- L'union libre et l'indivision.
- Les partenaires soumis à un PACS.

4 - LE COUPLE MARIE : LE CHOIX DU REGIME MATRIMONIAL ET SON INCIDENCE SUR LA SUCCESSION



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts.
- Le régime de la séparation de biens.
- Le régime de la communauté universelle et les avantages matrimoniaux.
- Le régime de la participation aux acquêts.

5 - LA TRANSMISSION NON ANTICIPEE DU PATRIMOINE

- Présentation d'une dévolution légale en l'absence de conjoint survivant (à l'aide d'exemples selon les compositions familiales).

- Les ordres.
- Le droit de retour légal des parents.
- Présentation d'une dévolution légale en présence d'un conjoint survivant (à l'aide d'exemples selon les compositions familiales).

compositions familiales).

- Les droits du conjoint survivant sur la succession.
- L'incidence d'une donation entre époux.
- Le droit de retour légal des frères et sœurs.

6 - LA TRANSMISSION ANTICIPEE DU PATRIMOINE

- Transmettre de son vivant avec effet immédiat.
- Les donations entre vifs.
- Les donations à titre de partage anticipé.
- Les clauses usuelles.
- Le démembrement de propriété.
- Transmettre de son vivant avec effet au décès.
- Les testaments et les legs.
- Les donations entre époux.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr





PROGRAMME DE FORMATION

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la **Plateforme F Immobilier**
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE